



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Travailleurs sociaux

Question écrite n° 1337

Texte de la question

M. Jean-Claude Beauchaud attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les consequences des restrictions budgetaires pour les centres de formation des travailleurs sociaux. En effet, le dispositif de formation des travailleurs sociaux se trouve fragilise par le fait qu'il repose sur des subventions d'Etat devenues aleatoires et les professionnels concernes demandent que le financement des centres de formation des travailleurs sociaux repose sur des bases legislatives stables, afin que cet appareil puisse repondre aux besoins qualitatifs et quantitatifs des employeurs. Il lui demande donc quelle suite elle entend reserver a cette demande.

Texte de la réponse

Le montant global des credits votes en loi de finances initiale 1993, consacres a la formation initiale, continue et superieure des travailleurs sociaux s'eleve a 473,7 MF. En fevrier 1993, une mesure d'annulation et de gel des credits a ete prescrite a hauteur de 70 MF, reduits ulterieurement a 11,9 MF, soit 2,5 p. 100 des credits votes. Le montant des credits effectivement annules s'eleve a 6,93 MF, soit 1,5 p. 100 des credits du chapitre concerne. En depit d'un contexte budgetaire particulierement difficile, les credits affectes au financement des formations initiales en voie directe ont ete integralement preserves. Les annulations de credits ont ete reparties sur les lignes de credits affectes aux formations des intervenants de l'aide a domicile et a la formation permanente et superieure des travailleurs sociaux. La possibilite d'augmenter les effectifs en formation pour les filieres evoquees par l'honorable parlementaire fait actuellement l'objet d'un examen dans le cadre de la preparation de la LFI 94. Le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville entend poursuivre les reflexions d'ores et deja entreprises pour garantir le bon fonctionnement des centres de formation en travail social, dans le cadre d'une reflexion sur le statut et le financement de ces etablissements.

Données clés

Auteur : [M. Beauchaud Jean-Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1337

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1993, page 1413

Réponse publiée le : 21 juin 1993, page 1726